

# **CONDITIONS GENERALES**

## **Réservations**

**1- Par correspondance** en remplissant le contrat de location ci-joint. Précisez bien les dates de votre séjour et joignez-y votre chèque d'arrhes libellé à l'ordre de *la Régie du Lambon*. Envoyez le tout à : Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle – 1 Rue de la gare – 79370 Celles-sur-Belle

**2- Par téléphone (05.49.32.85.11), fax (05.49.32.94.92) ou internet (lambon.vacances@wanadoo.fr) :** vous disposez alors de 8 jours pour nous faire parvenir votre contrat de location accompagné des arrhes.

**A la réservation** vous verserez les arrhes (30% du montant total) correspondant à la période indiquée et à la durée du séjour prévues sur la feuille de tarifs.

Le solde sera à verser 30 jours avant le début du séjour. En cas d'annulation, la collectivité conservera les sommes suivantes :

- annulation à plus de trente jours avant le début du séjour : 30% du prix du séjour
- entre 30 et 21 jours avant le début du séjour : 35% du prix du séjour
- entre 20 et 8 jours avant le début du séjour : 50 % du prix du séjour
- entre 7 et 2 jours avant le début du séjour : 75 % du séjour
- moins de 2 jours avant le début du séjour : 90% du séjour

## **Désistements**

Seuls seront pris en compte les désistements découlant d'une hospitalisation ou d'un décès justifiés par le bulletin s'y référant.

## **Cautions**

**Une caution est instituée pour chaque utilisateur d'un hébergement (gîtes et/ou mobil home) :**

- 150 euros (pour tout séjour compris entre 1 jour et 1 mois)
- 565 euros (pour tout séjour compris entre 1 et 4 mois)
- 1130 euros (pour tout séjour supérieur à 6 mois)

La caution sera versée par chèque bancaire à votre arrivée. Elle sera restituée dans les 15 jours suivant la fin de la location si l'état des lieux est satisfaisant, ou conservée si les locaux sont rendus impropres.

## **Garantie**

Pour les séjours de longue durée (supérieur à 1 mois) chaque locataire devra délivrer : les 3 derniers bulletins de salaire + L'avis d'imposition et/ou une caution solidaire

## **Mineurs**

Les mineurs de moins de 18 ans ne sont admis que s'ils sont accompagnés d'une personne majeure responsable.

## **Responsabilités**

Nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsable des accidents matériels ou corporels, vols, détériorations ou pertes de bagages quelles que soient leurs causes. De même nous déclinons toutes responsabilités concernant le vol ou la détérioration de matériels ou d'objets divers.

## **Modifications des prix ou des programmes**

Nous nous réservons le droit, si des conditions ou des événements indépendants de notre volonté (tels que variations de taxes, grèves, intempéries, conflits...) nous y obligent, de modifier nos programmes et nos prix sans être redevables pour autant d'une quelconque indemnité.

## **Droit à L'image**

En signant ce contrat de location, vous autorisez la Communauté Cantonale de Celles sur Belle à utiliser votre image sur ses outils de communication. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez le mentionner à côté de votre signature.

## **Informations pratiques**

Linge de toilette et linge de lit à fournir – Possibilité de vente de draps (nous contacter) – Couvertures, oreillers et taies d'oreillers mis à disposition – Inventaires des hébergements à consulter sur [www.lelambon.com](http://www.lelambon.com)



# **CONTRAT DE LOCATION Mobil Home 2010** ***Particuliers – Associations – CE – TO***

## COORDONNEES

Nom (ou nom de la structure) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

☎ \_\_\_\_\_

🕒 \_\_\_\_\_

@ \_\_\_\_\_

## SEJOUR

Nombre de mobil homes \_\_\_\_\_

Période de location : du \_\_\_\_\_

au \_\_\_\_\_

Prix \_\_\_\_\_

Nombre de personnes \_\_\_\_\_

Adultes \_\_\_\_\_ Enfants \_\_\_\_\_

Agés des enfants \_\_\_\_\_

Comment avez-vous connu le Lambon ?  
(Internet, bouche à oreille, guides, ...)

\_\_\_\_\_

## **AVANTAGES**

*(réservés aux séjours de 7 nuits minimum, hors basse saison)*

*Baignade gratuite en juillet-août*

*5 heures de location offertes à la Base Nautique (canoë, kayak, pédalo) en juillet-août*

*Gratuité sur le mini-golf toute l'année et sur le petit train du Lambon en juillet-août*

*Pas de taxe de séjour*

Veuillez nous joindre un chèque d'un montant de \_\_\_\_\_ € à l'ordre de la Régie du Lambon, correspondant à 30 % du montant total, (ou la totalité suivant la date) pour la réservation de cette location, ainsi qu'une copie signée du présent contrat.

**Le solde sera réglé au plus tard 1 mois avant le début du séjour.**

*“Nous avons pris connaissance de vos conditions de réservation au dos du présent contrat ainsi que des tarifs joints, et déclarons les accepter”*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le Locataire  
*“Lu et approuvé”*

Le Président  
F. PROUST

Inventaire cuisine d'un chalet			
Quantité	Désignation de l'article	Quantité	Désignation de l'article
1	égouttoir à vaisselle (2 elt)	1	bassine
8	assiettes plates	1	cafetière électrique
8	assiettes creuses	1	essoreuse à salade
8	assiettes à dessert	1	plateau
4	verres à pieds	1	planche à découper
4	verres gobelets	1	plaque glaçons
6	bols	1	dessous de plat
6	tasses à café	1	cendrier
6	soucoupes	1	saladier
1	range couverts	1	pichet
8	fourchettes	3	casseroles
8	couteaux	1	cocotte minute
8	cuillères de table	1	poêle
8	cuillères à café		
1	louche		<b>Autres équipements</b>
1	écumoir	1	serpillière
1	couteau de cuisine	1	gratte pieds
1	couteau à huitres	1	étendoir à linge
2	couverts à salade	1	balai
1	fouet	1	pelle
1	tire-bouchons	1	parasol
1	ouvre-boîtes	1	sceau
1	passoire	1	balai serpillière
1	grand couteau	4	chaises plastiques
1	économique et 1 petit couteau	1	table
1	râpe	1	allume-gaz
1	spatule	2	grandes couvertures
2	plats en inox	4	petites couvertures
3	coquetiers	4	oreillers
1	couvercle	1	micro-ondes
1	clé universelle	2	poubelles
1	presse-purée		

### POINTS IMPORTANTS

☐ Si vous êtes amené à déplacer de la vaisselle dans un autre gîte, veuillez à bien remettre tous les ustensiles à leur place avant votre départ (la vaisselle manquante dans votre pavillon vous sera facturée)  
☐ il est formellement interdit de sortir les couvertures des pavillons et de les mettre dans l'herbe

#### ☐ Lors de votre départ:

Veillez à laisser le gîte dans le même état qu'à votre arrivée  
Toute la vaisselle doit être faite et rangée.  
Le mobilier (et mobilier de jardin) doit être remis à sa place d'origine.  
Le sol doit être balayé et lavé.  
Veillez à bien éteindre radiateurs, plaques électriques et frigo